

Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **8 (1981)**

Heft 2

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

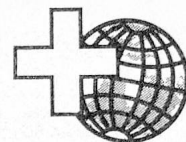
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>



◀ Alfred Matter,
avocat, né en 1914

Notre dernière assemblée générale a élu M. Alfred Matter comme nouveau président du Fonds de solidarité. Alfred Matter a passé 11 ans au service du Département politique fédéral (entre autre dans les légations de Berlin et Stockholm), puis il est entré à la compagnie d'assurances La Bâloise comme directeur des affaires d'outre-mer; il fut appelé ensuite à la Société de Banque Suisse comme membre de la direction et chef de la section économique, publicité et analyse financière. Il a pris sa retraite à fin 1979, mais continue à s'occuper activement de questions bancaires et d'économie politique. A. Matter est membre du Bureau du Fonds de solidarité depuis 1967. C'est donc un ami de longue date qui a pris une part active à l'évolution de notre coopérative.

Appel du président à tous nos compatriotes résidant à l'étranger

Chers Suisses résidant à l'étranger,

Depuis sa fondation en 1958, le Fonds de solidarité a fait ses preuves de plus d'une façon. Aujourd'hui il compte 10 720 sociétaires dans 126 pays du monde et il lui arrive de plus en plus souvent de voir adhérer des familles entières. Au cours de presque 23 ans, il a payé des indemnités forfaitaires d'un montant de 6,4 millions de francs à 481 sociétaires qui avaient perdu leurs moyens d'existence à la suite de guerres ou de mesures coercitives politiques. Pendant la même période environ 10 250 membres ont récupéré le montant de leur épargne, et parmi eux même plusieurs personnes qui avaient reçu une indemnité forfaitaire.

Le Fonds de solidarité se caractérise par une **combinaison**, unique en son genre, de deux services: d'une part il offre aux Suisses résidant à l'étranger une aide **contre les risques de perte de leurs moyens d'existence** à la suite d'événements politiques, risques qui ne peuvent être couverts ailleurs; d'autre part, il permet d'établir en Suisse un **dépôt portant intérêts**.

Pourtant, il ne s'agit pas d'une assurance, car les cotisations ne vont pas dans un fonds commun mais constituent pour nos adhérents des avoirs individuels et donc remboursables. Par ailleurs, le Fonds n'est pas non plus une banque, puisqu'une partie des «dépôts», c'est-à-dire des cotisations mentionnées ci-dessus, ou de leurs intérêts est prélevée pour la couverture du risque. C'est la réunion de ces deux éléments qui permet au Fonds d'offrir à ses adhérents une protection unique, où ils ne seront jamais perdants.

Ces prestations reposent sur deux conditions préalables:

- la **garantie de la Confédération suisse** pour les indemnités forfaitaires prévue par les statuts (art. 56),
- et surtout l'**adhésion d'un nombre important de Suisses résidant à l'étranger** de toutes les régions

du monde permettant d'assurer l'équilibre financier du Fonds.

C'est là précisément que je vois notre but commun:

le nombre d'adhérents du Fonds de solidarité doit doubler.

Nous consoliderons ainsi ses bases et nous nous assurerons la garantie de la Confédération, nécessaire en cas de catastrophe. Dans le monde actuel, notre sécurité est toujours plus ou moins menacée – il faut que le Fonds continue. J'adresse donc mon **appel** et mon invitation

- à tous les Suisses résidant à l'étranger dans le monde entier,
- aux présidents de toutes les associations suisses et à leurs membres,
- à tous les représentants de la Suisse à l'étranger:

adhérez au Fonds de solidarité;

faites-le connaître autour de vous! Etudiez sa documentation – cela en vaut la peine!

Le Fonds de solidarité n'est pas une œuvre de bienfaisance, ni un organisme d'Etat, mais une institution d'entraide privée, basée sur une solidarité payante grâce aux versements remboursables portant intérêts.

Avec mes meilleures salutations

A. Matter

P. S. Notre documentation est disponible auprès de toutes les représentations diplomatiques et consulaires suisses. Vous pouvez aussi la demander directement au Secrétariat du *Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger*, Gutenbergstrasse 6, CH-3011 Berne.